

HADOPI

Les années 80 débutent avec l'arrivée d'une nouvelle technologie, le Compact Disc à lecture laser optique qui ne s'use même pas même si l'on s'en sert, contrairement au disque vinyle. Pendant que le marketing et la promotion des artistes par les médias nationaux, principalement Canal+ créée pour l'occasion, étaient intenses, l'acheteur de CD avait l'impression pendant deux décennies de réaliser un investissement pérenne. Les profits de l'industrie du disque furent tels que les distributeurs (Fnac, Virgin et autres) se multiplièrent dans les grandes villes françaises. Les amateurs de musique l'époque, quadras et quinquas aujourd'hui, écoutent finalement peu de leurs nombreux 'albums coup-de-cœur' achetés dix années plus tôt. Dévalorisés, beaucoup de CD encombrant aujourd'hui les domiciles quand d'autres se retrouvent sur les trottoirs des 'vide-greniers' rituels organisés par les municipalités chaque printemps. Les amateurs, qui se sont crus investisseurs, ne peuvent en effet ni revendre d'occasion aux distributeurs ou aux maisons de disques ces achats coup-de-cœur, ni demander un quelconque remboursement aux artistes qu'ils n'aiment plus. Boulinier à Paris, un professionnel de l'occasion ne proposait pour le rachat d'un CD neuf acheté le jour même que le dixième de son prix de vente! Tandis que le coût réel de production est négligeable (un disque de matière plastique lui-même emballé dans une matière plastique), le prix de vente d'un CD par les distributeurs était basé sur une valeur relative, un 'achat émotion' et la marge des distributeurs est déconnectée du coût réel de distribution. L'économie engendrée par la vente de CD musicaux était donc (elle aussi) déjà en partie une économie virtuelle.

Les bénéfices de la Fnac ont permis à son directeur Denis Olivennes de percevoir des stock-options. Les impôts sur les stocks options ont été allégés de moitié en février 2001 par Laurent Fabius ministre de l'économie dans le gouvernement de 'gauche plurielle' ! Ceci n'empêche pas –encore un comble!- Denis Olivennes lui-même socialiste de dénoncer aujourd'hui, pendant 'la crise', les stock-options qu'il n'a pourtant pas refusées.

Il compare un téléchargement de musique à un vol de CD à la FNAC. Mais quand le voleur de bicyclette vole une bicyclette il prive réellement le propriétaire de l'usage matériel d'une bicyclette physiquement manquante. Quand le propriétaire d'un morceau de pain se fait voler son pain il est matériellement privé du moyen réel de se nourrir. Quand l'agriculteur éleveur se fait voler un animal il est privé du fruit de son travail car il l'a bien nourri de son travail réel et d'une nourriture d'un coût proportionnel à un poids massique et quantifiable. Lors d'un téléchargement, par contre, personne n'est matériellement privé et il n'y a aucune destruction, ni disparition matérielle ni aucun préjudice matériel. Au contraire, il y a multiplication d'un objet immatériel. L'œuvre musicale, par exemple, est seulement numériquement dupliquée. En dupliquant une œuvre, on multiplie ce pourquoi elle a été créée: sa réception et son audience. Indépendamment du travail fourni pour sa création, plutôt que de protester contre le manque à gagner, nos cigales créatrices devraient donc se réjouir que leurs mélodies soient plus écoutées.

Denis Olivennes, inspirateur de la loi Hadopi/Olivennes, est nostalgique de cet ancien système qui permettait de maintenir ces rentes pour l'état, pour les maisons de disques, pour les auteurs et pourquoi pas, tant qu'on y est, pour les ayants-droits des auteurs décédés.

Cette loi Hadopi est en contradiction avec le discours du candidat Nicolas Sarkozy sur le fiasco français des '35 heures' et la revalorisation du travail réellement productif de la fourmi travailleuse.

Vanessa Paradis a-t-elle travaillé 3500 heures par an (70 heures par semaine) comme un agriculteur producteur ou un chef d'entreprise? François Cabrel a-t-il travaillé 1700 heures par an (35 heures par semaine) comme un salarié? Etienne Daho a-t-il travaillé 750 heures par an (21 heures par semaine) comme un policier?

En réalité, nos 'cigales' travaillent beaucoup moins et bénéficient, même après impôts, de très largement plus qu'une fourmi française. Car les revenus des artistes français sont un des fabuleux "gisements d'impôts" indirect sur la consommation culturelle pour l'état mitterrandien. En brûlant un billet de banque à 75%, son taux d'imposition, Gainsbourg dénonçait le système en 1984. Johnny Halliday déclare, en 2006, qu'avec les impôts prélevés par le fisc depuis 40 ans, c'est l'équivalent d'un porte-avions qu'il a déjà payé à la France ! L' 'industrie' française du disque, les distributeurs et l'état ont beaucoup à perdre avec l'effondrement de la vente du disque optique et la 'vente légale' sur internet rapportera peu au fisc français (le site iTunes Europe, par exemple, est basé au Luxembourg!).

Pourquoi Nicolas Sarkozy, pourtant partisan de la rupture, a-t-il pu être convaincu par le conservatisme et la nostalgie de M. Olivennes fin 2007? Etait-ce l'influence conjuguée et nouvelle de Carla ? Influe-t-elle déjà la trajectoire de Nicolas Sarkozy, comme l'a fait pour Jacques sa fille socialiste Claude Chirac? Quelle est l'opinion de la première dame de France sur la loi Olivennes ?

Les sénateurs ont voté favorablement à ce projet de loi. Mais font-ils la différence entre podcast et streaming? Ont-ils déjà cloné un disque? Ont-ils un compte BitTorrent? Qu'un sénateur ait manipulé le mulot et la biscotte est insuffisant à le rendre compétent et comprendre le nouveau monde qui vient. Les députés ne sont manifestement pas plus compétents quand, à des questions techniques pourtant de base sur internet, on écoute la médiocrité consternante de leurs réponses

Les 35 heures françaises, un fiasco unique en Europe, ont bien été votées par nos députés français. Le permis à 6 points (le plus con d'Europe) a été voté en France en 1989 pour application en 1992 (puis correction à 12 points en 1993). Ils ont voté en mai 2009 pour la culture administrée et contrôlée par une autorité publique indépendante ('la **H**aute **A**utorité' pour la **D**iffusion des **Œ**uvres et la **P**rotection des droits sur **I**nternet'), loi unique en Europe. Ceci en continuité avec l'exception culturelle française qui n'est en réalité qu'une culture exceptionnellement administrée.

Bientôt les fibres optiques, le très haut débit et les dalles grand écrans se répandront rapidement dans les grandes villes. Pourquoi alors payer (cher) une place de parking ou pourquoi perdre du temps (debout?) dans les transports en communs pour atteindre un fauteuil payant d'une salle pour un film quand les deux (le film et le fauteuil) sont déjà

disponibles à domicile? Quand les films américains sortiront en VOD à la même date que la sortie en salle, pourquoi aller en salle? Les fauteuils des salles resteront bientôt inoccupés. Justement, 3 millions de fourmis travailleuses de région parisienne aimeraient bien, elles, un fauteuil ou une place assise dans les transports en commun plutôt que de stationner debout péniblement deux heures chaque jour. Car voilà la situation absurde dans la capitale française. Une décision d'allonger une ligne de métro prend 30 ou 40 ans ! Mais pour administrer des dépenses de culture, l'état français a été beaucoup plus rapide. Du centre Georges Pompidou, l'Opéra Bastille, le musée du Louvre, le musée d'Orsay, l'Institut du Monde Arabe, La Cité des sciences, La Cité de la musique, La bibliothèque F. Mitterrand, le musée des Arts Premiers, jusqu'au '104' de M Delanoé, aucune de ces nombreuses constructions ne répondait à une demande manifeste des électeurs, elles ont pourtant été imposées par nos élus et construites rapidement. Même si elles ont eu un succès public, elles constituent une forme de culture administrée, promue, imposée. Celles-ci seront à terme partiellement menacées d'obsolescence par Internet.

Avec Internet, la liberté et le choix sont derrière chaque surf, chaque zapping. Plusieurs dizaines de fois par minute le désir est derrière chaque clic souris. Le nouveau monde qui vient signe la fin de la culture administrée et est celui de la culture libre et désirée. La loi Olivettes inapplicable coûteuse est une tentative désespérée et liberticide de contrôle.

Avec cette loi, prévient M. Estrosi, la majorité présidentielle risque, de perdre la confiance de la jeunesse. Souvenons-nous en effet de ce qui s'est passé de 1998 à 2001. Sans Jack Lang au gouvernement de 'gauche plurielle', Mmes Aubry, Buffet, Royal, Lebranchu et Guigou, les zintellectuelles, méprisent les nouvelles musiques 'samplées' et 'dance' des techniciens (des musiques sans texte!). Nos médias parisiens qui craignent qu'une pratique culturelle échappe à leur contrôle, dénigrent l'organisation en province des 'festivals sauvages' pour ces musiques nouvelles. MM. Vaillant et Jospin désorganisent, sous prétexte de sécurité, plusieurs rendez-vous pendant les étés 1999 et 2000 et déçoivent des milliers de jeunes amateurs et par extension la jeunesse française. Pour l'élection présidentielle de 2002, les salariés qui subissent depuis 5 ans déjà l'effet des 35 heures sur leurs salaires sont démobilisés. La jeunesse, déçue elle aussi, ne se déplacera pas non plus le 21 avril 2002. Pendant ce temps les fourmis de l'industrie automobile allemande profite de l'administration des 35 heures par les zintellectuels de sa voisine française. Les grandes villes allemandes font la fête. De nombreux festivals 'techno' en plein air sont organisés sur le territoire allemand et à Berlin. Aujourd'hui, une partie de la jeunesse française réalise que le système éducatif, trop intellectuel, de son pays l'a trompée. Elle subit violemment une précarité que n'a pas connue la génération qui la précède et ne peut supporter en plus, du seul fait d'utiliser la technologie numérique, d'être désignée délinquante. Exaspérée, elle peut s'orienter vers le politiquement extrême. La loi Hadopi aura aussi sa facture politique.

06.2009

Mickael Wellbeck